

PRESENTATION DE LA MISSION DU VOLONTAIRE SERVICE CIVIQUE

Lors de sa mission, le volontaire pourra se voir confier :

1) des activités en amont de l'accueil au guichet des usagers particuliers ou professionnels dans les services devant faire face à une fréquentation très importante notamment lors des campagnes déclaratives et des avis de recouvrement.

Il s'agira en particulier :

– **d'une action de médiation permettant d'accueillir, d'accompagner et d'orienter les usagers les plus fragiles** (personnes âgées, en situation de handicap, personnes avec enfants ou ne maîtrisant pas la langue, personnes les moins averties quant aux procédures administratives...);

– **d'une action d'aide à l'utilisation des services en ligne de la DGFIP, sur des ordinateurs à la disposition du public dans les centres des finances publiques** relevant de la direction d'accueil avec pour objectif notamment d'accompagner les usagers qui méconnaissent l'offre de services en ligne et/ou qui ont des difficultés avec l'informatique.

En complément et dans le contexte plus global de développement des services en ligne dans l'ensemble des sphères de la société et de promotion de l'administration numérique, le volontaire pourra être amené à :

– **effectuer des activités consistant à familiariser certains publics (personnes âgées, publics culturellement défavorisés...) au maniement informatique et à l'utilisation de services en ligne** de la DGFIP à l'extérieur des centres des finances publiques. Le volontaire pourra ainsi intervenir auprès de structures (CAF, Pôle Emploi, Missions locales...) en contact régulier avec des populations pour lesquelles les démarches fiscales peuvent apparaître complexes, alors même qu'elles sont essentielles à leur vie quotidienne et susceptibles de conditionner l'ouverture à un certain nombre de droits ;

– appuyer le correspondant départemental pour la mise en œuvre du Prélèvement à la Source dans les actions de communication à destination d'acteurs de terrain (Chambres de Commerce et d'Industrie, représentants d'experts comptables...).

2) des activités consistant à faire connaître les finances publiques et en particulier les impôts en milieux scolaires :

Le volontaire pourra intervenir, avec un ou plusieurs agents de la direction des finances publiques d'accueil, dans des établissements scolaires pour présenter l'importance de l'impôt et la nécessaire participation des citoyens aux dépenses publiques. Ces interventions auront pour objectif de faire mieux comprendre le rôle de l'État et de ses valeurs républicaines tout en informant et en sensibilisant les jeunes et futurs contribuables au civisme fiscal.